



## Rediger un bon de commande

Par **mychka**, le **19/06/2008** à **22:15**

Bonjour à tous !

Je me lance aujourd'hui dans le grande aventure de l'entreprise... Pour cela, j'ai une question essentielle relative à la validité des contrats.

Je compte vendre des vélos ( aux particuliers et professionnels ) et je me pose la question de savoir sous quel forme sera établit mon contrat.

Pour faire simple, je souhaiterais juste fournir un bon de commande 'ou plutot 2, originaux). Mais je me pose une question : Mon enteprise s'engage sur certaine chose (comme le service après vente) dois-je le spécifier en annexe du bon de commande ? Quel validité aura alors cette annexe ? Dois-je plutôt faire un contrat de vente en bonne et due forme ? Y-a-t-il des clauses obligatoires à mettre dans ce contrat (articles, etc...)

Merci pour votre réponse car je n'aimerai pas m'engager auprès de mes clients de manière cavalière.

Merci et à bientôt j'espère :